Ville de Sherbrooke

travailler vivre s'accomplir

DIRECTRICE OU DIRECTEUR

SERVICE DE LA PLANIFICATION ET DU DÉVELOPPEMENT URBAIN

(2 IÈME CONCOURS)

LA FONCTION :

Vous exercerez un rôle de premier plan en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Par vos interventions concernant les investissements immobiliers sur tout le territoire, vous supporterez le développement de la ville. Vous collaborerez, avec les promoteurs, les services municipaux concernés et divers organismes à la protection et la mise en valeur du patrimoine architectural et urbain. Vous coordonnerez les activités d'arpentage et du système d'information à référence spatiale. Vous dirigerez, par l'entremise de gestionnaires de la Division de l'urbanisme, des permis et de l'inspection et de la Division de la géomatique, une équipe de 71 personnes.

PROFIL RECHERCHÉ :

- Diplôme universitaire de premier cycle en urbanisme ou dans une discipline pertinente;
- Membre de l'Ordre des urbanistes du Québec;
- Un minimum de huit (8) années d'expérience à titre de gestionnaire dans le domaine de l'urbanisme municipal;
- Leadership et habiletés à négocier;
- Formation universitaire de deuxième cycle en administration ou en gestion constitue un atout.

LES CONDITIONS DE TRAVAIL :

Pour ce poste cadre permanent, l'échelle de rémunération 2014 se situe entre 95 886 $ et 134 031 $, selon l'expérience, à laquelle s'ajoute une gamme complète d'avantages sociaux.

POUR SOUMETTRE VOTRE CANDIDATURE :

Visitez la section « Emplois » de notre portail d'ici le **20 septembre 2015**.

Seules les candidatures reçues sur le site Internet de la Ville de Sherbrooke seront considérées. Nous vous remercions de votre intérêt. Nous communiquerons seulement avec les personnes retenues. La Ville de Sherbrooke souscrit aux principes d'égalité en emploi et invite les femmes, les autochtones, les membres des minorités visibles, des minorités ethniques et les personnes handicapées à soumettre leur candidature. L'évaluation comparative des études émise par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles est exigée pour les diplômes obtenus hors du Québec.

sherbrooke.ca/emplois